



## CONSEIL d'ADMINISTRATION de l'U.N.S.S. du jeudi 7 avril 2016

Etaient présents ou représentés :

- Madame la Ministre de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, représentée par Monsieur Alexandre GROSSE, Chef de service, adjoint au directeur général, MENESR, DGESCO
- Madame Florence ROBINE, Directrice Générale de l'Enseignement Scolaire, représentée par Monsieur Christian AUDEGUY, Chargé d'études sport, Bureau des actions éducatives, culturelles et sportives, MENESR - DGESCO
- Madame Catherine GAUDY, Directrice Générale des Ressources Humaines, représentée par Monsieur Jean GREVOZ, Chargé de mission, D.G.R.H. - MENESR
- Monsieur le Ministre en charge des Sports, représenté par Madame Valérie BERGER-AUMONT, Cheffe de bureau, DSB1
- Monsieur Thierry MOSIMANN, Directeur des Sports, Ministère en charge des Sports, représenté par Madame Mathilde GOUGET, Adjointe Cheffe de bureau DSB1
- Madame Claudie SAGNAC, adjointe au Directeur des Sports, Cheffe de service, Ministère en charge des Sports, représentée par Monsieur Pierre-Emmanuel PANIER, Chargé de mission, Bureau DSB1
- Monsieur Bernard ANDRÉ, Inspecteur Général de l'Education Nationale, Groupe de l'EPS
- Madame Catherine DONOHUE-WEILL, Principale du Collège Daniel Mayer, Paris 18<sup>e</sup>
- Mademoiselle Sylvie APEL-MULLER, Professeur EPS, LP Pierre Vernotte, Moirans en Montagne
- Monsieur Eric OLIVERO, Professeur EPS, Collège Pierre Mendès France, Marcoussis
- Madame Patricia GIANNO, Professeur EPS, Collège L. Bréa, Saint Martin du Var
- Monsieur Aymeric LE PEZENNEC, Professeur EPS, Collège Jean Jaurès, Montfermeil
- Madame Mélanie PELTIER, Professeur EPS, Collège La Mare aux Saules, Coignières
- Monsieur Benoît HUBERT, Secrétaire général - SNEP/FSU
- Monsieur Yann CHANDIVERT, Délégué national EPS - SE/UNSA
- Madame Myriam MENEZ, Secrétaire Générale - PEEP
- Madame Elise ROINEL, Chargée de mission - FCPE

Etaient excusés :

- Monsieur Fernand NASARI, Proviseur du Lycée Jacques Decour, Paris 9e
- Monsieur Pierre-Henri TISSERAND, Proviseur du LP Armand Guillaumin, Orly
- Monsieur Paul-André TRAMIER, Administrateur du CNOSF, représentant le CNOSF

## I) Ouverture du CA par Alexandre Grosse

Actualité sur les certificats médicaux, confirmation de la fin de détachement des directeurs régionaux à la rentrée prochaine

## II) Déclarations liminaires

Benoît Hubert, SNEP-FSU

Nous tenons aujourd'hui le dernier Conseil d'Administration du programme 2012-2016. Cette séquence aura été riche en événements de toute nature et aura vu des avancées non négligeables pour le service public du sport scolaire du second degré. J'espère que les temps à venir nous permettront encore de progresser et de proposer toujours plus et mieux de sport scolaire à un nombre plus important encore d'élèves.

Nous nous réunissons aujourd'hui dans un contexte de fort mécontentement de nombre de personnels de l'Education nationale. Mécontentement face à la réforme des collèges qui suscite toujours autant de rejet mais aussi et plus particulièrement mécontentement des enseignants d'EPS et de notre organisation syndicale à l'égard des nouveaux programmes pour les cycles 3 et 4 et le nouveau DNB.

Le sport scolaire, prolongement de l'EPS est de fait concerné par ces mesures et nouvelles orientations. L'EPS, pour la première fois de son histoire, ne sera plus évaluée au DNB pour ses savoirs propres, particulièrement les savoirs moteurs. Les exigences d'acquisition des connaissances dans les APSA sont laissées à l'initiative des équipes pédagogiques dans chacun des établissements mettant à mal le caractère national de cet enseignement qui devrait prévaloir notamment quand on se fixe comme objectif de lutter contre les inégalités.

D'autre part nous réitérons nos inquiétudes concernant la pérennité et surtout l'ouverture de nouvelles sections sportives scolaires. Nous étions intervenus au dernier CA pour faire remarquer le déséquilibre entre les sections masculines et les sections féminines notamment dans les sports collectifs. Nous avons récemment envoyé un courrier à Mme la Ministre à propos de ces sections et de leur devenir dans le cadre de la réforme du collège. Si la réponse qui nous a été faite se veut rassurante, le constat que nous faisons suite à l'attribution des moyens dans les établissements montre que ce que nous appelons les « plus » en EPS (sections sportives, soutien natation, options) ont servi, par endroit, de variables d'ajustement.

Sur l'actualité plus particulière du sport scolaire nous avons également quelques remarques à faire.

A cette période de l'année, les moyens accordés pour les missions académiques et leur répartition, dont ceux pour la coordination des districts, sont en discussion.

Si nous soulignons à nouveau l'importance de la reconnaissance de la coordination des districts par décret, nous avons des craintes sur le maintien des volumes antérieurement attribués particulièrement à Nancy, où ces moyens ont été amputés de 10% l'an dernier et sont annoncés en baisse de 10% à nouveau pour la rentrée 2016. Les coordonnateurs de districts sont les « pierres angulaires du sport scolaire » comme souligné dans le PNDSS. C'est pourquoi nous insistons pour qu'un rappel soit fait auprès de toutes les académies, et vous l'aurez compris, particulièrement à Nancy, pour que les moyens académiques soient a minima au même niveau qu'en 2014-2015.

D'autre part, les coordonnateurs de districts UNSS doivent, conformément au texte réglementaire, avoir la possibilité de solliciter un allègement de service en lieu et place des IMP (cf circulaire du 29/04/2015). Là où des allègements de service existaient avant la mise en place de ces IMP, ils ont été quasiment tous refusés cette année scolaire.

A propos des cadres UNSS et de leur réintégration au sein de l'EN

Nous n'avons cessé d'alerter la DGESCO et la DGRH sur des dysfonctionnements quant aux arrêtés d'affectation, la notation ou la perception des indemnités par nos collègues depuis septembre 2014. Certains dysfonctionnements ne sont, à ce jour, toujours pas réglés, ce qui n'est pas acceptable. Certains de nos collègues ont entamé des recours gracieux.

A la rentrée prochaine les cadres régionaux UNSS seront eux aussi affectés dans les académies, nous espérons qu'ils n'auront pas à subir les désagréments qu'ont pu connaître certains DSD ou DSRA.

Depuis le mois d'octobre, le SNEP-FSU a adressé plusieurs courriers et demande d'audience à la DGESCO et à la DGRH pour discuter des indemnités des cadres régionaux et des modalités de recrutement des directrices et directeurs de service UNSS. Nous attendons toujours des réponses et des RDV ou groupes de travail pour lesquels nous restons disponibles. Nous sommes donc particulièrement mécontents de constater qu'aucun texte d'accompagnement n'ait suivi la NS du 10/12/15 sur le recrutement des cadres UNSS et d'apprendre par voie du BO la parution d'une nouvelle note de service en date du 21 mars relative à la participation des enseignants d'EPS aux activités sportives volontaires des élèves sans aucune consultation préalable.

Dans cette note, 3 dispositions nouvelles nous dérangent et nous tenons à les dénoncer aujourd'hui.

- le déplacement du forfait dans une autre AS ne repose plus sur la base du volontariat comme il était précisé dans la NS du 27/05/14. Doit-on comprendre que les forfaits AS/UNSS redeviennent des variables d'ajustements pour les EPLE ?

- aucune directive commune à toutes les académies n'est définie pour l'étude des dossiers de candidature et le recrutement des cadres UNSS. Alors que le calendrier a été avancé, alors que des postes sont vacants, que des Recteurs ont envoyé à la DGRH la liste des candidats retenus en février, à notre connaissance seuls 3 candidat.es ont été informé.es officiellement de leur recrutement au 1er septembre 2016 tandis que les autres attendent toujours les suites qui seront données à leur candidature. Nous constatons par ailleurs que si le MEN et l'UNSS font partie intégrante de ces commissions, les représentants des personnels en sont exclus. De notre point de vue, ces modalités de recrutement ne sont pas satisfaisantes. Serons-nous à nouveau dans certains services UNSS sans directrice ou directeur affecté-e définitivement à la rentrée prochaine ?

- enfin, le montant de l'IFTS (une partie de la rémunération accessoire des directrices et directeurs de service) fera l'objet d'une prochaine note. Leurs responsabilités sont importantes et doivent être reconnues, respectées et rémunérées en conséquence. Nous demandons à être consulté pour la rédaction et le contenu de cette note dans les plus brefs délais.

La récente modification (26/01/16) du code de l'éducation avec la fin de l'obligation du certificat médical de non contre-indication (CMNCI) à la pratique en compétition pour l'obtention de la licence UNSS nous interroge sur plusieurs points. Si cette modification permet de lever certains freins dont il nous faudra mesurer la réalité, elle ne répond en rien au nécessaire suivi médical des élèves et exonère l'administration d'une réflexion sérieuse sur la problématique de la santé scolaire et du suivi des élèves.

La première interrogation concerne la responsabilité des présidents d'AS et de nos collègues animateurs et animatrices d'AS : Dans les programmes du sport scolaire nombre d'activités font partie des activités sportives « à contraintes particulières » qui nécessitent toujours ce certificat médical (ski, spéléologie, activités aériennes ou subaquatiques, etc). Nous demandons qu'une liste de ces APSA soit publiée et communiquée très largement.

A propos des surclassements : ils étaient possibles à l'UNSS et nécessitaient un certificat médical particulier. Que deviennent-ils et que devient donc cette ancienne obligation ?

A propos des conventions avec certaines fédérations : elles permettaient aux licencié-es UNSS de participer à des compétitions fédérales, ou d'obtenir une licence dans ces fédérations ou encore de faire des ponts avec le sport civil pour le niveau de qualification des jeunes officiels. Nous savons que certaines fédérations vont faire le choix de refuser dorénavant la participation des licencié-es UNSS puisqu'ils ne respectent pas le code du sport (CMNCI). Les termes des conventions UNSS-Fédérations sportives devront-ils donc être revus si nous souhaitons faire vivre ces « ponts » ?

Les sections sportives scolaires et pôles de haut niveau portent l'obligation d'un suivi médical régulier. Nous espérons que les modifications du code de l'éducation à propos du CMNCI pour la licence UNSS n'auront pas d'incidences sur les futures obligations de suivi des jeunes inscrit-es dans ces sections dont nous souhaitons qu'elles perdurent.

Les contenus de l'UNSS doivent être revus, analysés et répondre aux attentes des pratiquant-es et des exigences culturelles. L'UNSS a cette particularité de proposer un large panel d'activités

physiques sportives et artistiques dans des formes de pratiques et de rencontres originales. Alerté par les élu.es des AS au CA de décembre, le SNEP-FSU s'est penché sur les évènements qui se sont produits lors de la CMN arts du cirque de début d'année scolaire. Tous les membres de cette CMN ont démissionné en raison d'un profond désaccord sur l'entrée en compétition » désormais obligatoire.

Les arguments tant de l'UNSS que de l'Inspection Générale EPS pour défendre l'orientation prise pour les activités circassiennes dans le cadre du sport scolaire ne nous paraissent pas suffisants. Certes les arts du cirque sont évalués en EPS. Certes le haut niveau scolaire apporte des points supplémentaires aux élèves ayant fait un podium ou étant JO national. Mais que deviennent la prise en compte du cœur de la pratique, du mode d'engagement des jeunes au travers de celle-ci et de la référence à l'objet culturel « arts du cirque »?

Le renouvellement complet de la nouvelle CMN arts du cirque ne doit pas conduire à la négation des attentes des animatrices et animateurs d'AS qui ont fait entrer et se développer les activités circassiennes au sein de l'UNSS. Les différentes formes de pratique, les différentes formes de rencontre sont la richesse de notre organisation et il ne nous faut pas les opposer. Nous demandons à ce que le débat reprenne au plus vite et que les décisions sur les rencontres nationales ne se calquent pas uniquement sur le modèle sportif compétitif.

Nous terminerons cette intervention par une déclaration du « vol » annoncé dans l'académie de Bordeaux pour l'année 2016-2017 de 4 mercredis après-midis, temps maintes fois rappelé dans les NS et circulaires comme étant le temps du sport scolaire. Je n'ose vous rappeler qu'au CA de décembre nous étions une nouvelle fois intervenus sur la confiscation « exceptionnelle » des mercredis après-midis. Cela devient vraiment quelque chose de très lourd et faisant obstacle à l'organisation du sport scolaire et à la motivation des jeunes pour la pratique régulière et volontaire. Je vous remercie de votre attention et nous souhaite à tous des débats constructifs dans ce CA.

### **Arts du cirque : réponse Laurent Petrynka**

Suite aux interrogations, nous avons mené un certain nombre de consultations, dans le seul souci de l'intérêt des élèves. En conclusion : on part de l'élève, les activités artistiques doivent se développer à l'UNSS, mais les arts du cirque ne peuvent demeurer la seule activité qui ne permettait pas de valider les points au baccalauréat. Enfin la rencontre nationale doit se déplacer dans le tout le territoire. Des dispositions dans ce cadre seront trouvées d'ici le mois de juin.

## III) Approbation du PV du CA du décembre 2015.

### **Unanimité**

## IV) Etats financiers 2015, présentation par Laurent Petrynka

Eléments généraux : ils sont le reflet de l'ensemble du travail des directeurs, budget relié aux aspects stratégiques du rapport général, avec la volonté que les finances soient consacrées aux politiques voulues par nos gouvernance et tutelle. Pour 2015, respect fidèle des objectifs de l'UNSS et des engagements pris en instances.

### Remarques

- Soutien financier du MEN, salaires, fonctionnement, IMP, ASEU...
- Soutien accentué du MS
- Soutien des collectivités et convergence avec les stratégies locales
- Budget tenu
- Augmentation des crédits d'animation.

Le résultat 2015 est excédentaire de 924 582€, justifié par une reprise de provisions, une légère sous-estimation des produits, et constitué de l'addition des résultats de 130 services.

Les crédits d'animation sont depuis plusieurs années en augmentation sensible, qui consacre notre souci d'être au service du développement territorial.

- Produits, répartis en subventions et recettes propres : baisse de 6820000€ qui correspond à la réintégration des directeurs départementaux désormais rémunérés par les rectorats
- augmentation des recettes propres de plus de 200 000€, baisse légère des partenaires,
- Les heures des enseignants consacrées au sport scolaire

#### Détail des produits

- Subventions : 17 M€, 6,6M€ pour le MEN, dont fonctionnement de 238 000€, avec un ajout ASEU réparti sur 2015 et 2016 ; 910 000€ pour le MS, augmenté d'une dotation dopage répartie sur 2015 et 2016. Conseils régionaux et départementaux en hausse, légère baisse des communes et du CNDS.
- Recettes propres : légère hausse, avec une part licences de 11M€ en baisse suite aux mesures de diminution de contrats en éducation prioritaire, participation de délégations étrangères en hausse.

#### Détail des charges

- Fonctionnement en baisse significative grâce à l'effort des services et la rationalisation des achats.
- Communication en hausse, due à l'EURO, l'ASEU et la réception à l'Élysée.
- Animations sportives en hausse
- Formation en hausse : JO, les enseignants et les cadres

Impact de la mesure du MEN sur l'éducation prioritaire : positif sur les collèges, plus difficile pour les lycées, sujet au cœur du groupe de pilotage du plan stratégique 2016 2020.

Districts : Nous étions engagés à présenter les comptes fusionnés, cependant et malgré notre insistance, nous n'arrivons pas à obtenir l'ensemble des districts. Il conviendra de prendre des mesures via les départements.

## V) Discussion

### **Alexandre Grosse**

Constat d'une situation financière très saine, obtenue avec le soutien des institutions. La vigilance démontrée sur le fonctionnement bénéficie à l'animation.

Importance du financement direct sur le budget de l'Etat, notamment les 3 heures, les IMP et désormais les cadres rémunérés par l'éducation nationale.

Nous aurions pu espérer un meilleur impact de la mesure sur l'éducation prioritaire, y compris en collège. On constate que les tarifs ne sont pas le seul paramètre de difficulté

### **Sylvie Apel-Muller, élue des AS**

Question sur

- la diminution de la ligne salaire
- les honoraires

- l'augmentation de la ligne cotisations
- la provenance de l'augmentation animations : part du national et du local

### **Réponse Laurent Petrynka**

Les crédits d'animation ont augmenté de manière significative, et sur certains territoires, on note forcément une augmentation de l'activité, mais de façon hétérogène ; C'est un sujet à aborder au séminaire des cadres, sur les endroits où l'activité progresse ou non.

Honoraires : concernent les litiges en cours

Salaires : il s'agit non seulement des salaires des cadres réintégrés, mais également des indemnités.

### **Eric Olivero, élu des AS**

Si nous nous satisfaisons de l'augmentation de la ligne animation sportive, la communication passe du simple au double.

### **Réponse Laurent Petrynka**

Sur la communication, les explications d'augmentation des dépenses ont été données ; ASEU, Elysée, partie d'Euro 2016. L'UNSS sous-budgète sa communication à 1% au lieu des 10% normaux, cela est pointé dans l'évaluation du PNDSS. Le problème de la communication n'est pas à la direction nationale, mais dans les services, qui dépensent très peu sur ce sujet pourtant central de développement vis à vis des parents, chefs d'établissement, institutions, collectivités, élèves...

### **Patricia Gianno, élue des AS**

Il s'agit surtout d'un point de comparaison entre communication et formation : cette ligne n'est proportionnellement pas suffisante

### **Réponse Alexandre Grosse**

Confirme que l'investissement en communication n'est pas à la hauteur des enjeux. Concernant la formation, il est nécessaire d'avoir une vision globale, l'UNSS n'étant pas le seul opérateur en la matière

### **Réponse Laurent Petrynka**

- La partie JO est réalisée
- La formation initiale des cadres est réalisée

Là où on peut progresser, c'est sur la formation des enseignants en académie. Cependant les professeurs cette année ont été très sollicités sur la réforme du collège. Il est nécessaire que la formation soit déconcentrée.

### **Benoît Hubert, SNEP-FSU**

Quelles qu'en soient les raisons et à partir du moment où cela n'a pas grevé les interventions et animations de l'UNSS, le fait de constater des réalisations budgétaires avec un résultat bénéficiaire de 924 582€ est plutôt sain pour notre association et nous laisse espérer quelques perspectives nouvelles pour la construction du budget 2016. Mais nous y reviendrons plus tard au moment où nous étudierons le budget prévisionnel.

Nous partirons de quelques constats avant de vous présenter notre appréciation sur certains chapitres en particulier.

- A propos des RECETTES

recettes propres 2015 /réalisé 2014 = + 1.8% (essentiellement ce qui vient des AS)

subventions (Hors salaires des Fonctionnaires Détachés (FD= cadres UNSS) et ASEU (année du sport de l'école à l'université))= +0.52%

Cette évolution légèrement positive est essentiellement due à l'augmentation des subventions des Conseils Régionaux (+1%) et Conseils Départementaux (+1.68%) tandis que la subvention du MEN est restée la même (hors salaires FD et ASEU), celle du Ministère des sports a baissé de 0.6% et celle du CNDS de -1.3%.

Un constat satisfaisant:

salaires FD = pour la 1ere année depuis le détachement des cadres, la subvention du MEN pour les salaires correspond quasiment à la somme nécessaire. Le solde est encore négatif (- 22 966€) mais dans une moins bien grande mesure.

- A propos des DEPENSES

Les efforts de maîtrise du chapitre fonctionnement dans son ensemble se poursuivent et nous tenons à le saluer.

Ils permettent notamment l'augmentation régulière depuis plusieurs années des crédits d'animation ce dont nous nous félicitons (+3.8% par rapport à 2014) à noter également que la part de la Direction Nationale (DN) sur cette ligne tend également à augmenter. En effet en 2014, 28.6% des crédits d'animation provenaient de la DN et 30.22% en 2015.

Des constats moins satisfaisants :

Les mesures vers l'Education Prioritaire (EP)

Vous avez, lors de votre présentation, répondu aux questions que nous nous posions sur ces mesures à destination des collègues REP+ et des LP de l'éducation prioritaire. Il reste effectivement, et c'est un point soulevé par votre présentation, une problématique particulière, propre aux lycées professionnels. Il faut vraiment que nous investissions ce dossier et que nous y réfléchissions. Ce ne peut être qu'un effort de communication, le « problème » est bien plus profond que cela. Pour que la réflexion soit sérieuse, efficace et ne soit pas hors sol, il faut que nous travaillions sur la base de constats de la réalité, sur la base d'une large enquête qui puisse démontrer tous les freins auxquels sont confrontés les LP. Ce n'est pas seulement une question de « type » de public accueilli mais aussi des problématiques de stages, de mercredi après-midis utilisés pour les cours etc.

Dans le Chapitre communication et promotion nous pouvons lire que 49000€ ont été versés par le MEN pour l'opération ASEU. L'ASEU représente donc une part non négligeable pour l'UNSS depuis l'an dernier, nous aimerions connaître le nombre exact d'AS qui ont participé à cette opération et le bilan provisoire que vous pouvez en tirer.

Pour dire deux mots sur la communication puisque cela fait l'objet de débats récurrents au sein de notre organisation, ce chapitre peut paraître à certains sous-budgété et je ne me prononcerai pas là-dessus même si l'on peut penser qu'il y a des surenchères. Mais je souhaiterais que l'on se questionne en terme de messages distribués et en termes d'impacts. Je sais par expérience l'importance de la communication mais il faut à un moment donné, eu égard aux sommes investies, que nous puissions en mesurer l'impact. Par ailleurs, communiquer pour communiquer n'a aucun sens. Nous mettons tout à l'heure en regard la formation et la communication pour dénoncer la faiblesse du budget formation et je pense qu'une formation à la communication serait essentielle, notamment au plan local. S'exprimer sur la tenue d'une compétition et sur les podiums ne suffit pas à mettre en avant, à valoriser, à dynamiser le service public du sport scolaire. Cela nécessite des modalités particulières, des intentions et des expressions qui ne peuvent s'improviser.

Pour terminer cette intervention, nous souhaitons, au regard du résultat bénéficiaire (+ 600 000€ par rapport aux 2 dernières années), que lors de l'étude du budget prévisionnel, le CA se prononce sur une ou plusieurs « opérations » en faveur des AS qui modifieraient le budget prévisionnel et pourraient être soumises à la prochaine AG

- l'abaissement du paramètre de calcul des LP de 18 à 16 pour le contrat licences. Nous avons évalué cette mesure à environ 300 000€
- le fléchage immédiat de l'excédent (ou d'une partie) vers les crédits d'animations pour les compétitions régionales et départementales
- libre choix des AS d'acheter des licences individuelles

### **Eric Frécon, DNA UNSS et chargé de mission DGESCO**

ASEU : 35 projets ont été retenus 10 ont été abondés à hauteur de 5000€ et 25 à hauteur de 2000€

- 10 ne concernaient que le premier degré, 9 le secondaire et le premier degré, et le reste le secondaire

Un bilan sera réalisé. La dynamique sur le territoire, les échanges et les partenariats mis en place méritent une pérennisation.

### **Laurent Petrynka**

Sur la Communication, nous sommes très conscients du besoin des directeurs de formation sur ce thème. A chaque séminaire, une séquence y est consacrée, et des formations nationales sont proposées à Paris.

### **Yann Chandivert SE-UNSA**

- Souhaite Le détail entre subventions des conseils départementaux, régionaux et communes
- Demande une explication sur la différence entre budget et réalisation de la ligne Manifestations promotionnelles
- Regrette que le budget de 291 000 € alloué à la formation, ne soit pas utilisé intégralement avec uniquement 238 831 €

### **Laurent Petrynka**

- Détail collectivités : sera transmis
- Il y a un réel besoin de formation comme indiqué précédemment : réseaux sociaux, conduite de projet
- Manifestations promotionnelles : à analyser

### **Bernard André, IG EPS**

Concernant les taux de pénétration dans les REP + lycées professionnels en éducation prioritaire

La plus-value est certes petite mais la réalité du terrain dans les REP + est gigantesque. Toutes les stratégies qui se mettent en œuvre actuellement mettent du temps,

Un an après les préfigureurs, il y aura des résultats mais il faut un temps pour obtenir des résultats et construire des stratégies différentes ciblées sur ces élèves en perte. L'AS est un formidable levier pour les raccrocher ou simplement accrocher ces élèves qui décrochent.

Concernant la formation, nous nous félicitons de la mise en œuvre de plusieurs formations sur le territoire dans le cadre des conventions entre le ministère, l'UNSS, l'USEP et les fédérations. Il y a un vrai besoin des enseignants d'EPS. 1.08

### **Mme Catherine Donohue-Weill, principale de collège**

Le collège, avec un public équivalent aux REP +, est passé de 35 licenciés à 62



En proposant des activités originales et innovantes. Il y a donc des marges de progression notamment en répondant à la demande des élèves. L'aspect financier peut être un frein mais il n'est pas déterminant.

#### **Patricia Gianno, élue des AS**

1/ Remarque concernant les services par rapport à la communication : les directeurs ont déjà du mal à assurer leur charge de base, dans des conditions parfois difficiles sur lesquels l'échelon national devrait se pencher

2/ Fonds de solidarité : nous avons budgété 50000€ qui ont été utilisés. En faut-il plus ? Y a-t-il des AS dont la demande n'a pas pu être satisfaite par manque de budget ?

#### **Laurent Petrynka**

Sur la partie communication, vous avez raison sur le fait que lorsque les cadres sont seuls ou dans une très petite structure, cela peut être difficile mais un service avec un budget conséquent peut réfléchir à des investissements.

La partie fonds de solidarité fera l'objet d'une discussion pour le budget 2016

#### **Eric Olivero, élu des AS**

Il avait été proposé au CA dernier de généraliser la baisse du contrat à tous les lycées professionnels

#### **Alexandre Grosse**

Il ne s'agit plus du résultat 2015. Toutefois nous sommes convenus d'attendre une étude fine d'impact de la mesure, et que l'aspect prix n'est pas le seul frein. A ce jour il n'est pas prévu d'étendre la mesure à l'ensemble des LP en 2016.

## **VI) Approbation des comptes 2015**

**Adoptés à l'unanimité.**

## **VII) Présentation du Budget 2016 par Laurent Petrynka**

Hors la fin de détachement, budget en continuité par rapport à 2015 et lien avec les politiques publiques. Soutien de l'Etat et des collectivités

Particularité 2016 : En recette 400 000€ de la fondation UEFA, qui sera consommée selon trois grands axes : organisation, protocole et communication, gestion et fonctionnement de MonEuro 2016

Recettes

- très légère baisse pour licences
- baisse subvention MEN avec la réintégration des DSR, mais subvention de fonctionnement en hausse
- ASEU : 2<sup>ème</sup> partie
- ministère des sports : augmentation

Charges

- baisse en salaires (réintégration)
- stabilité fonctionnement

- communication en hausse expliquée plus haut
- maintien pour l'animation
- augmentation légère en formation JO, stabilité profs et cadres.

NB : la numérisation proposée du nouveau plan stratégique permet une nouvelle affectation sur laquelle il conviendra de statuer.

## VIII) Discussion

### **Yann Chandivert, SE-UNSA**

Il est prudent de baisser les subventions prévues des collectivités.

Accord pour ne pas imprimer le plan stratégique, avec la proposition de redistribution suivante :

- 20000€ pour le fonds de solidarité
- 30000€ pour la formation
- 50000€ pour les crédits d'animation

### **Benoît Hubert, SNEP-FSU**

Le budget est une nouvelle fois très prudent, notamment en ce qui concerne les subventions venant des collectivités et du CNDS.

Cette prudence est certes nécessaire au regard du contexte économique général mais nous espérons que les dialogues engagés ne se solderont pas par les sommes annoncées dans ce budget. En effet cela donnerait une baisse de 10.30% pour les CD alors que ces collectivités apportent la subvention la plus élevée à l'UNSS, une baisse de 14.84% des CR (2<sup>e</sup> subvention à l'UNSS) et enfin une baisse de 11% du CNDS (4<sup>ème</sup> subvention à l'UNSS).

La subvention du MEN quant à elle est revue à la hausse (+ 2.91%). Il s'agit là d'un signe très positif sur l'attention et l'intérêt portés au service public du sport scolaire du second degré par le ministère. Autre bonne nouvelle sur ce budget, la subvention du ministère des sports en baisse depuis 2 ans est elle aussi réévaluée dépassant même celle de 2013. Nous tenons à souligner cet effort car le ministère des sports est loin d'être le ministère le plus « riche » de l'État avec un budget 2016 de 230,8 Millions. Nous remarquons là aussi un geste fort vers l'UNSS.

Mais ce budget plus que prudent nous pose question sur plusieurs points.

- A propos des RECETTES

Subvention salaires Fonctionnaires Détachés (les cadres UNSS) : Sauf erreur de calcul de notre part, pour la 1<sup>ère</sup> année depuis le début de la phase de réintégration des cadres, nous avons connu une année pleine avec 41 cadres détachés. Ceci nous a permis d'évaluer le coût annuel moyen d'un cadre détaché. Si nos calculs sont exacts cela donne approximativement 96 000€ par cadre et par an. Avec 41 cadres de janvier à août puis 10 cadres (DNA) de septembre à décembre nous arrivons à une somme de 2 944 000€. Or la subvention du MEN pour les salaires des détachés n'est que de 2 753 431. Il manquerait donc environ 190 000€. Pourriez-vous nous éclairer sur cette question ?

Quid de l'excédent 2015 ?

- A propos des DEPENSES

#### Communication

L'an dernier nous avons voté une augmentation très sensible sur cette ligne, le SNEP-FSU ne s'était pas prononcé défavorablement sur cette question.

Si nous comprenons la nécessité de la communication, nous nous trouvons face à des hausses exponentielles de ce budget. Ainsi, si la somme était peu élevée au départ 236 521€ en 2013, elle est estimée à 650 000€ pour 2016. Soit + 413 479€ en 4 ans (+ 174.8%).

En 2016 il est prévu d'abonder la ligne communication d'un peu plus de 240 000€. Cela commence à nous paraître excessif, même si en proportion du budget général cela reste mesuré. Il nous semble que d'autres choix pourraient être faits et/ou d'autres lignes abondées elles aussi.

#### Animations sportives et compétitions

Ce chapitre n'augmente que de 0.16%, il est vrai que c'est le chapitre le plus important du budget mais nous estimons que d'emblée, la ligne des animations et compétitions régionales aurait dû être augmentée... quand elle est, pour le moment, diminuée.

Vous aurez donc compris que le SNEP-FSU réserve son appréciation sur le budget tel qu'il est proposé aujourd'hui.

Nous souhaitons mettre au débat l'étude de plusieurs propositions, et que le CA mandate la direction nationale pour faire des estimations chiffrées sur ces propositions et qu'elles soient présentées à la prochaine AG :

- l'abaissement du paramètre de calcul des LP de 18 à 16 pour le contrat licences. Nous avons évalué cette mesure à environ 300 000€
- le fléchage immédiat des 2/3 de l'excédent (ou d'une partie) vers les crédits d'animations pour les compétitions régionales
- la possibilité de réversibilité des contrats et le choix donné aux AS de revenir à la prise de licences individuelles
- l'étude d'un plan de « rattrapage » progressif sur plusieurs années pour l'attribution de postes ou demi-poste de secrétariat dans tous les services de l'UNSS. Nous avons demandé au CA de décembre un tableau identique à celui des cadres UNSS pour avoir une vision éclairée de la répartition des personnels de droit privé dans les services déconcentrés. Ce tableau serait un bon point de départ pour envisager la réflexion.

Enfin, concernant le fonds de solidarité. Nous ne pouvons que constater qu'il ne représente pas la bonne solution. Rien ne sert de l'augmenter tous les ans, le travail et la réflexion doivent être réalisés en amont sans attendre que les AS ne soient dans les plus grandes difficultés.

#### **Emma Decrenisse, secrétaire générale**

Les 2,7M€ représentent le salaire des cadres, hors indemnités. La prévision se base sur un réel 2016 constaté.

#### **Sylvie Apel-Muller, élue des AS**

Se réjouit de l'augmentation des subventions, et demande une précision sur la destination de la subvention du MS.

Le retour de la licence individuelle fait l'objet de plus en plus de demandes.

#### **Réponse Laurent Petrynka**

La subvention du ministère des sports est liée au contrat d'objectifs, qui flèche des plans d'action conformes par ailleurs au plan national de développement et qui doivent être justifiés.\*

#### **Aymeric Le Pezenec, élu des AS**

Concernant le nouveau plan, question sur l'importance à accorder aux lycées professionnels et notamment leur retour à la licence individuelle. Proposition de consacrer aux LEP les 100000€ économisés et le fonds de solidarité.

### **Réponse Laurent Petrynka**

Le groupe de pilotage du nouveau plan qui est une émanation de ce CA et de l'AG, doit intégrer la problématique des LP.

Sur la licence individuelle, je rappelle que les licences peuvent être prises pour un maximum d'élèves et permettent une meilleure accessibilité. Revenir à la licence individuelle, c'est exprimer que l'on s'oppose au contrat dont on sait qu'il permet d'avoir le maximum d'élèves.

Le seul raisonnement qui serait acceptable consisterait à proposer de caler le prix du contrat accompagné sur le prix de la licence individuelle et débattre sur le +200€

### **Mélanie Peltier, élue des AS**

Exemple d'une AS qui après passage au contrat normal, et perdant un poste, se trouve en difficulté

### **Laurent Petrynka**

Sur la réversibilité, cette situation spécifique peut être étudiée, sans remettre en cause le principe général

### **Elise Roinel, FCPE**

Rappelle qu'un tiers des recettes provient des licences, donc des parents. Que le coût modique de l'adhésion revendiqué ne l'est pas pour tous. Proposition pour la formation des vice-présidents parents, dont le nombre n'augmente qu'assez peu et qui ont besoin de ces formations pour être mieux outillés pour prendre une part active dans les AS.

### **Laurent Petrynka**

Cet aspect doit effectivement être développé, surtout au niveau local

### **Bernard André, IG EPS**

Accord pour numériser le prochain plan, mais pourquoi ne pas garder un flyer court et simple expliquant le contrat ou la redistribution des recettes, qui sont des sujets mal connus, et pour lesquels nous avons un rôle d'explication, organisations syndicales ou corps d'inspection auprès des professeurs.

On doit amener les lycées professionnels à une plus grande pratique, mais ce n'est pas la licence individuelle qui répond à ce besoin.

On pourrait envisager une licence loisir à l'instar des autres fédérations.

Il convient surtout de revoir l'offre de formation, sortir de ce qui est proposé actuellement, par des pratiques d'entretien et de plaisir qui pourraient à terme amener à sortir de l'établissement et à la rencontre.

### **Mme Myriam Menez, PEEP**

Question sur l'accès nécessaire à l'AS des élèves de BTS et de leur pratique dans leur cursus

### **Laurent Petrynka**

Préoccupation à soumettre pour le nouveau plan

**Yann Chandivert, SE-UNSA :**

- demande de faire apparaître la dépense consacrée au CE.
- nouvelle proposition de redistribution : 10000€ au fonds de solidarité, 30000€ aux crédits d'animation et 20000€ à la formation dont celle des parents, ce qui est une très bonne idée

**Alexandre Grosse**

- accord général sur les grandes lignes de ce budget
- piste d'économie de 50000€ faisable en numérisant le futur plan, redistribuable en fonds de solidarité, formation ou crédits d'animation. En ce qui concerne le fonds de solidarité, il conviendra d'attendre l'évaluation et le nouveau plan stratégique. Je propose la répartition entre 30000€ pour les crédits d'animation et 20000€ sur la formation

**Patricia Gianno, élue des AS**

Retour demandé sur le bilan du fonds de solidarité

**Laurent Petrynka**

Il n'y a pas de problème sur l'information relative au fonds de solidarité, la commission d'attribution comprenant des représentants.

**Edouard Andreassian, DNA,** précise qu'un bilan est réalisé, transmis à tous les cadres, que chaque établissement est informé et les cadres en possession des justifications d'attribution ou non.

**Yann Chandivert, SE-UNSA**

Proposition d'augmenter le fonds de solidarité, qui est désormais connu de tous. A défaut le SE-UNSA s'opposera au budget

**Benoît Hubert, SNEP-FSU**

Le fonds de solidarité ne résout pas le problème des AS sur la durée. Il faut plutôt faire le bilan effectif des freins ressentis par les AS et les accompagner.

**Alexandre Grosse**

Propose le budget au vote avec l'amendement présenté :

50000€ repris sur la publication du plan de développement, et redéployés en 20000€ pour la formation et 30000€ pour l'animation sportive.

**IX) Vote du budget 2016**

**10 pour, 6 abstentions, 1 contre**

## X) Reforme territoriale

Afin de répondre

1/ Au nouveau découpage territorial et à la nouvelle gouvernance de l'éducation nationale et notamment la création de régions académiques

2/ Aux enjeux stratégiques et notamment de financement

Il y aura lieu de créer au règlement intérieur un organe correspondant, selon la disposition suivante :

*Article II.4.15 bis : Conseil de région académique de l'UNSS*

*Il est créé dans chaque région académique un conseil de région académique de l'UNSS, composé des directeurs des services régionaux des circonscriptions académiques constitutives de la région académique, représenté auprès du recteur de région académique et de la région par le directeur régional du siège du recteur de région académique.*

### **Alexandre Grosse**

Les académies ont certes été conservées. Toutefois il faut un seul interlocuteur pour les présidents et les préfets des nouvelles régions. En conséquence ont été créés des conseils de région académique présidés par un Recteur, chargé de coordonner l'ensemble des académies. Il se peut que le conseil ait compétence pour le sport scolaire selon l'organisation choisie. Auquel cas le nouveau RI y répond.

## X) Plan stratégique 2016-2020 par Thibaut Desjoncquères

Commentaires du diaporama et notamment sur le résultat des enquêtes

- les plans sont méconnus, les propositions encore davantage
- les CE et professeurs d'EPS ont une image positive de l'UNSS, mais qualifient différemment leur positivisme, entre convivialité et dynamisme
- Un bilan positif du PNDSS, mais un problème de compréhension des messages
- L'UNSS, complémentaire et important dans les parcours éducatifs et dans la vie des élèves, ce que les parents soulignent massivement
- Pour le élèves : une bonne image, voire très bonne image véhiculée, un aspect ludique demandé par les non-licenciés, pour les parents: il s'agit de faire «d'autres sports». Un sentiment d'appartenance à l'AS, une communication au sein de la famille, pas assez de démocratie dans l'AS
- Une communauté de points de vue: esprit d'équipe, rencontre et échanges, convivialité. Les parents insistent sur les règles...
- A améliorer: horaires, offre sportive
- Une place de l'AS dans les établissements à renforcer
- Parents : Des volontés de s'investir, si en contrepartie davantage d'informations et de démocratie
- Image : des perceptions différentes, entre engagement et convivialité
- Les enjeux de demain selon les chefs d'établissement et les enseignants : Santé, citoyenneté, compétition, sport féminin
- Maintien de la structuration des objectifs, quelques modifications: innovation, ancrage, ambitions
- Implication de la communauté éducative

- Soutien financier des AS en difficulté, prix adhésion constant

## XI) Règlement fédéral

Continuité du souci d'harmonisation pour tous les sports. Points d'évolution :

- photo obligatoire aux CF
- référence à la laïcité conforme aux dispositions de l'éducation nationale
- dates butoir pour les inscriptions sur OPUSS
- pas de CF en deçà de 4 équipes
- acceptation de participation en tant qu'élèves de collèges des 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> élèves scolarisés en lycées dans le respect de la catégorie d'âge.
- plan pluri-annuel modifié en fonction des nouvelles régions
- titres spécifiques pour les LP, (y compris les élèves de sections LP en lycées en réponse à l'IG EPS)
- traitement des centres d'entraînement régionaux comme des SSS.
- Sport partagé : un référent par CMN et développement dans tous les sports où c'est possible

### **Bernard André, IG EPS**

Remerciements au MS pour le travail en commun relatif à la reconnaissance des partenaires d'entraînement, qui ont le même emploi du temps que les sportifs de haut niveau.

### **Laurent Petrynka**

Evoque la liaison 6ème CM2, discutée au sein du groupe de pilotage. L'UNSS participe aux travaux initiés par l'EN dans le cadre de la partie sportive des PEDT. L'USEP concerne 30% des écoles. Il y a lieu de prendre en compte le reste de cette population potentielle.

### **Alexandre Grosse**

Proposition intéressante qui est un levier de réponse au besoin de liaison école collège, qui nécessite une étude approfondie, soulevant des questions d'ordre technique, statutaire et juridique.

Il n'est pas question toutefois pour l'UNSS de se substituer à l'USEP et il conviendra de mettre en place des dispositifs localement.

### **Patricia Gianni, élue des AS**

Ne pas oublier que le sport scolaire dans le primaire se fait sur la base du bénévolat, là où les professeurs du second degré ont 3h incluses dans leur service. Attention également à la concurrence dans l'accès aux installations. Les primaires ont accès le mercredi matin, parfois au détriment des collèges et en priorité. Comment avoir davantage de collégiens aux séances d'AS s'il faut en plus s'occuper des élèves du primaire ? Ce n'est pas faisable.

### **Myriam Menez, PEEP**

Grosse réflexion à mener sur ce sujet. Rien de transparent concernant l'USEP pour les parents. Pas de vraie visibilité comme pour l'UNSS. Peut-être faut-il revoir le fonctionnement de l'USEP pour le rapprocher de celui de l'UNSS pour une réelle liaison et d'agir vis-à-vis des collectivités territoriales pour l'ouverture de créneaux communs dans le cadre des PEDT.

**Yann Chandivert, SE-UNSA**

Se félicite de ces propositions satisfaisantes à la fois pour les élèves et les enseignants, et qui peuvent faire l'objet de la nouvelle réflexion promise d'être engagée sur les statuts.

## XII) Propositions de modification règlementaire

Ces propositions ont vocation à être présentées au suffrage de l'AG

- Nouveau règlement disciplinaire de lutte contre le dopage
- Nouvelles dispositions sur le certificat médical

### **Article III.3.33 - Surclassement**

De manière générale, les concurrents participent aux épreuves de leur propre catégorie d'âge. Toutefois, ils peuvent être admis ~~dans~~ pour certaines épreuves **dans une catégorie d'âge supérieure**, dans des conditions définies par les règlements sportifs. ~~dans une catégorie d'âge supérieure sous réserve d'une reconnaissance à cette aptitude par un certificat médical de surclassement devant être présenté obligatoirement avant toute épreuve.~~

## **CHAPITRE 2**

### ***Modalités de délivrance de la Licence scolaire UNSS***

#### **Article I.2.2 - Etablissement d'enseignement du second degré**

➤ La licence de l'élève est délivrée à tout moment de l'année scolaire, sous le contrôle du chef d'établissement, Président de l'association sportive, à qui il appartient : de demander et de vérifier la validité de l'autorisation parentale de participation (pour les élèves mineurs)

de vérifier que l'élève est en possession d'un certificat médical ~~conforme aux dispositions de la législation et la réglementation en vigueur~~ **si la législation et la réglementation en vigueur l'exigent.**

#### **Article III.3.29**

Les épreuves organisées et contrôlées par l'UNSS sont ouvertes aux élèves remplissant les conditions énumérées au titre premier et titulaires d'une licence valable pour l'année scolaire en cours.

Sauf dérogation précisée par voie conventionnelle, la participation d'élèves non licenciés à des compétitions organisées par l'UNSS est interdite.

Les manifestations promotionnelles organisées par une instance de l'UNSS, après autorisation de la Direction Nationale, peuvent être ouvertes à des élèves non licenciés sous réserve qu'ils présentent une autorisation parentale et un certificat médical de non contre-indication à la discipline pratiquée **si la législation et la réglementation en vigueur l'exigent.**



## XII) Questions administratives et sportives

### **Sylvie APEL-MULLER, élue des AS**

1/ Est-il légitime qu'un SR UNSS demande un versement supplémentaire aux AS pour l'affiliation ?  
Académie de Bordeaux : chèque de 16€ à transmettre au SR pour pouvoir s'affilier.

### **Réponse de Laurent Petrynka**

Les SR dans le cadre de la participation financière des AS à tous les échelons, peuvent prélever des montants ; ces prélèvements relèvent des politiques locales discutées en instances et ne conditionnent pas l'affiliation.

2/ Point sur les élections UNSS

Il y a eu des dysfonctionnements : ex du CD UNSS réuni le 22/03 dans le 76 alors que les élections auraient du avoir lieu avant le 04/02.

### **Réponse Laurent Lejeune, DNA**

Exact, mais sans conséquence sur les résultats, une seule liste étant présentée.

3/ Jeunes officiels :

- Pourquoi les JO Nationaux collège perdent-ils leur compétence nationale en devenant lycéens ? (ils perdent ainsi une possibilité de présenter l'option Bac, surtout si leur activité n'est pas pratiquée dans leur lycée)

### **Réponse Laurent Petrynka**

*(ref : la circulaire n°2015-066 du 16/04/2015 : « la période de référence, pour la prise en compte du statut du candidat, s'étend de son entrée en classe du lycée d'enseignement général et technologique jusqu'à la fin de l'année civile précédant la session de l'examen du baccalauréat à laquelle il se présente ».)*

Le JO au lycée revalide ses compétences lors d'un championnat de France. D'autant qu'il y a de fait moins d'exigence sur la certification au collège qu'en lycée.

3/ Pourquoi les JO Sport partagé doivent-ils être validés dans 2 challenges de 2 activités (soit 4 activités !) pour pouvoir officier en Championnat de France ? Quand on connaît le temps qu'exige une formation de JO national dans une activité, il est difficile de concevoir qu'on peut obtenir rapidement les compétences de niveau national requises dans 4 activités.

### **Réponse Laurent Petrynka**

Après un cycle d'adaptation, l'objectif est d'atteindre à terme la règle générale.

### **Candice Prévost, DNA**

Afin de simplifier la certification des JO au CF multi-activités sport partagé, la CMN en a allégé la procédure : dès le mois de mai 2016, le JO sera certifié sur un seul challenge.

## XIV) Ordre du jour de l'assemblée générale

### **Sylvie Apel-Muller, élue des AS**

Demande de changement de date de l'AG pour pouvoir en assurer la préparation la veille.

Demande acceptée

#### Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale
- Compte-rendu de l'année 2014-2015
- Présentation et vote du rapport général 2014-2015
- Compte-rendu financier de l'exercice 2015
- Rapport du Commissaire aux Comptes
- Approbation du compte financier 2015
- Présentation et vote du budget 2016
- Modification du règlement intérieur
- Adoption du règlement disciplinaire relatif au dopage.
- Futur plan et règlement fédéral 2016/2020
- Questions administratives et sportives
- Autres questions